

Annexe 1

Fiche de présentation du porteur de projet

TITRE DU PROJET :

.....
.....

Nom ou raison sociale :

.....
.....

Statut juridique :

.....

Adresse :

.....
.....

Représentant légal :

.....

Fonction :

.....

Téléphone :

.....

Mél :

.....

Responsable du projet (personne à contacter) :

.....

Fonction :

.....

Téléphone :

.....

Mél :

.....

Adresse (si différente) :

.....

Le financeur peut recueillir des données personnelles vous concernant afin d'assurer le traitement de ses demandes de subventions.

L'ensemble des traitements de données personnelles mis en œuvre dans le cadre de cette mission respecte la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et notamment les dispositions de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement général sur la Protection des données (Règlement UE 2016/679). Les données individuelles concernant les nom, prénom, téléphone et adresse électronique des membres de votre personnel, peuvent être consultées par les personnels du financeur habilités à y accéder dans le cadre de ce dispositif et ne seront pas utilisées à des fins commerciales.

- Les données sont conservées 24 mois après le dernier échange entre le financeur et votre structure.
- La base légale du traitement est celle du consentement conformément à l'article 6 du Règlement européen sur la protection des données.

Pour les entreprises

Code NAF :

SIRET :

Activité principale :

Taille de l'entreprise, au regard du tableau présenté en page 6 du présent cahier des charges :

petite moyenne grande

Effectif : (indiquer l'effectif total de l'entreprise et pas seulement celui de l'établissement concerné)

Régime fiscal sur la TVA : récupérez-vous la TVA pour les dépenses liées à ce projet ?

oui non partiellement

Pour les collectivités locales ou groupements de collectivités

SIRET :

Type :

Nombre d'habitants

Compétences :

.....
.....

Régime fiscal sur la TVA : récupérez-vous la TVA pour les dépenses liées à ce projet ?

oui non partiellement

Pour les associations

SIRET :

Activité principale :

Type d'agrément :

Reconnue d'utilité publique : oui non

Nombre d'adhérents :

Nombre de volontaires :

Taille de la structure, au regard du tableau présenté en page 6 du présent cahier des charges :

petite moyenne grande

Nombre de salariés (en ETP) :

Régime fiscal sur la TVA : récupérez-vous la TVA pour les dépenses liées à ce projet ?

oui non partiellement

NB : joindre les statuts de l'association.

Annexe 2

Fiche descriptive du projet

TITRE DU PROJET :

.....
.....

1. Présentation du porteur de projet :

2. Contexte, genèse et objectifs du projet :

.....

3. Présentation du projet envisagé objet de l'étude de préfiguration :

.....

.....

En quoi répondra-t-il aux besoins du territoire ? à ceux de la région ?

.....

Calendrier prévisionnel envisagé si connu

.....

Description des partenariats éventuels envisagés

.....

Si projet d'opération collective, détailler les structures visées, le mode de sélection des structures qui seront intégrées à la démarche...

.....

4. Comment le projet envisagé s'intégrerait dans les objectifs du volet déchets du SRADDET

.....

8. Autres informations relatives au futur projet, que vous estimez utiles pour compléter la présentation

.....

Annexe 3

Budget et plan de financement prévisionnels

(fichier informatique à compléter comme indiqué en page 6, en téléchargement sur la plateforme de dépôt du dossier)

1 Budget prévisionnel

Différente phase de l'étude Préciser si dépense externe ou interne	Détail des postes de dépenses	Montant des dépenses (préciser si HT ou TTC) ¹
	<i>Mettre une ligne par poste de dépense</i>	
	TOTAL	

Pour les dépenses de personnel, préciser :

- si ce sont des dépenses internes au porteur de projet ou des dépenses externes (prestations),
- le statut des personnes (en interne ou en externe) : secteur privé, fonctions publiques territoriales ou d'État (*).

2 Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montant en €
Montant demandé au titre du présent règlement	
Autres financeurs publics ou privés – à préciser (1 ligne par financeur)	
Autofinancement en fonds propres	
Prêt	
TOTAL	

¹ Indiquer le montant HT si vous récupérez la TVA et le montant TTC si vous ne récupérez pas la TVA.

Annexe 4

Déclaration des aides publiques au titre des aides accordées sur la base du Règlement UE n°1407/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de Minimis

Madame ou Monsieur

Agissant en qualité de

Représentant l'entreprise

Sollicitant une aide au titre des aides « de minimis » d'un montant de : euros

Pour la réalisation de l'étude d'opportunité du projet suivant :

.....
.....

J'atteste que le projet ne concerne pas directement :

Le secteur de la pêche et de l'aquaculture

La production primaire de produits agricoles énumérés à l'annexe I du traité CE

Des activités liées à l'exportation vers des pays tiers ou des États membres, aides directement liées aux quantités exportées et des aides servant à financer la mise en place et le fonctionnement d'un réseau de distribution ou à d'autres dépenses courantes liées à l'activité d'exportation (ne sont pas concernées les foires commerciales et les activités de conseil et de service liées au lancement d'un nouveau produit)

L'acquisition de véhicules de transport de marchandise par route

J'atteste que cette demande d'aide est réalisée avant le début des travaux liés au projet ou à l'activité en question.

Secteur d'activité de l'entreprise bénéficiaire de l'aide :

Déclare :

Les aides de minimis reçues ou en cours d'instruction auprès de la Région des Pays de la Loire, des autres collectivités territoriales, de l'État, de l'Union Européenne ou de leurs représentants sont :

Exercice fiscal	Nom de l'entreprise bénéficiaire de l'aide	Date de décision d'octroi de l'aide et organisme à l'origine de l'aide	Nature de l'aide	Objet de l'aide	Montant brut de l'aide ou Équivalent Subvention Brut
n-2					
n-1					
n					
Total					

Le champ de la présente déclaration couvre l'ensemble des entreprises liées à votre entreprise au sens du règlement du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de Minimis. Les aides de minimis à déclarer sont celles perçues par votre entreprise mais également celles de toutes les entreprises qui entretiennent avec votre entreprise au moins l'une des relations suivantes :

- a) une entreprise a la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés d'une autre entreprise ;*
- b) une entreprise a le droit de nommer ou de révoquer la majorité des membres de l'organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entreprise ;*
- c) une entreprise a le droit d'exercer une influence dominante sur une autre entreprise en vertu d'un contrat conclu avec celle-ci ou en vertu d'une clause des statuts de celle-ci ;*
- d) une entreprise actionnaire ou associée d'une autre entreprise contrôle seule, en vertu d'un accord conclu avec d'autres actionnaires ou associés de cette autre entreprise, la majorité des droits de vote des actionnaires ou associés de celle-ci.*

Les entreprises qui entretiennent au moins une des relations visées aux points a) à d) à travers une ou plusieurs autres entreprises sont également considérées comme une entreprise unique.

Si l'entreprise a fait l'objet d'une fusion ou d'une acquisition, les aides de minimis octroyées antérieurement à l'une ou l'autre des entreprises parties à l'opération doivent être déclarées.

Si l'entreprise est issue d'une scission, les aides de minimis octroyées avant cette scission doivent être déclarées dans leur globalité si ces aides ont bénéficié aux activités reprises par votre entreprise. Si une telle allocation n'est pas possible, les aides de minimis à déclarer sont proportionnelles à la valeur comptable du capital social de l'entreprise nouvellement constituée à l'issue de la scission.

Montant total octroyé au titre des aides de minimis (en toutes lettres) :

.....
.....

L'ensemble des aides de minimis doit être déclaré quel que soit leur objet ou leur nature y compris les aides versées sous forme d'un prêt, d'une garantie, d'un apport de capitaux publics ou capital-investissement, d'une avance remboursable... Dans ces cas, le montant de l'aide doit être converti en équivalent subvention brut.

Déclaré le

À

Signature et cachet de l'entreprise

Annexe 5

Contrat d'engagement républicain pour les associations

Remplir le paragraphe qui concerne votre association et remplir le contrat joint

Cas n° 1

Pour les associations non agréées par l'État ou par ses établissements publics et pour les associations ou fondations non reconnues d'utilité publique

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association/la fondation
déclare : [...]

- que l'association / la fondation a pris connaissance des dispositions de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de son décret d'application n°2021-1947 du 31 décembre 2021
- que l'association/la fondation souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et reproduit dans le présent dossier de demande de subvention

Cas n° 2

Pour les associations agréées par l'État ou par ses établissements publics et pour les associations ou fondations reconnues d'utilité publique

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association/la fondation
déclare : [...]

- que l'association/la fondation a pris connaissance des dispositions de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de son décret d'application n°2021-1947 du 31 décembre 2021
- que l'association/la fondation a été agréée par l'État ou ses établissements publics au titre de... en date du...
- ou que l'association/la fondation a été reconnue d'utilité publique par décret en date du... et a souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et reproduit dans le présent dossier de demande de subvention

**Contrat d'engagement républicain annexé au décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021
pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000
et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant
de subventions publiques ou d'un agrément de l'État**

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

À cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'État. Ainsi, l'association ou la fondation « *s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...)* », « *à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République* » et « *à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public* ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques.

Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PRÉVENTION DE LA VIOLENCE

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national et la devise de la République.

Nom de la structure :

Prénom, nom et fonction de la personne responsable :

Date

Signature